

L'espace éducatif européen de l'enseignement catholique

Photo: François TEFNIN



Dans 26 des 27 pays de l'Union européenne, l'enseignement catholique organise des écoles. Selon une source d'inspiration commune, mais aussi selon des modalités d'organisation variées. La proportion de la population scolaire fréquentant les établissements catholiques varie, elle aussi, d'un pays à l'autre, la Belgique tenant la tête du peloton.

Cette situation a suggéré le thème de l'Université d'automne de l'enseignement catholique, qui s'est tenue les 12 et 13 octobre à Massembré: comment a évolué le rapport entre l'éducation scolaire et le phénomène religieux? Quelles sont les convergences possibles entre une approche d'un enseignement résolument laïque mais qui ne peut ignorer l'apport des grandes religions et une lecture nouvelle du christianisme? À quelles conditions les écoles catholiques peuvent-elles prétendre au statut de service public? Quelle place leur conférer face à l'État et au marché?

Quelques questions parmi d'autres qui furent débattues et dont on trouvera des traces dans les pages qui suivent. ■

FRANÇOIS TEFNIN

- **ÉCOLE CATHOLIQUE** Sur fond clair-obscur
- **ENJEUX** Les associations: hier, aujourd'hui, demain
- **PANORAMA** Tour d'Europe de l'enseignement catholique
- **DÉBAT** Pour moi, l'école catholique c'est...
- **ENVOI** La place de la référence chrétienne

ÉCOLE CATHOLIQUE

Sur fond clair-obscur

L'évolution du paysage où s'inscrit le projet éducatif de l'école catholique, et plus particulièrement les difficultés que cette inscription génère aujourd'hui, voilà l'objet de l'analyse de trois des intervenants à l'Université d'automne 2007: **Albert BASTENIER**, **Jacques VANDENSCHRICK** et **Jean-Yves BAZIOU**.

Leur objectif: aider les participants à y voir plus clair.

Quelle sera la place de la religion demain?

La question centrale posée par **Albert BASTENIER**¹ est bien la suivante: quelle sera la place de la religion dans la société européenne de demain? Mais pour y répondre, il décrit d'abord, en sociologue, la place qu'elle occupe aujourd'hui. On constate deux tendances paradoxales: les églises traditionnelles se vident, mais les lieux de culte pentecôtistes, les églises évangéliques, les célébrations charismatiques refusent du monde. De sorte qu'il faut nuancer l'opinion courante qui prétend que la société actuelle est sécularisée: une certaine forme de la pratique religieuse, catholique romaine, une certaine figure historique du christianisme sont en train de disparaître. Mais il s'agit d'une transformation de la chose religieuse plutôt que de son effacement ou de son retrait de l'espace public. Cette désaffection vis-à-vis du culte catholique a diverses causes, parmi lesquelles l'expérience troublante que l'on vit tout autant sans la religion qu'avec elle. Pourquoi accepter des prescriptions ecclésiastiques si, le contexte social ayant desserré ses contraintes, on constate que l'on vit aussi bien sans elles?

Quel pourrait donc être l'avenir du christianisme sous sa figure historique du catholicisme? Il pourrait

n'en avoir pas, si une actualisation sérieuse de cette tradition, une reformulation en profondeur n'était entreprise. Il faut à l'Église catholique un nouveau Thomas d'Aquin. Mais en Europe, précise A. BASTENIER, les églises pentecôtistes et évangéliques ne semblent pas être en mesure de devenir la forme historique majeure du christianisme au 21^e siècle. Alors, quelle sera la place de la Bonne Nouvelle du Nazaréen dans la société de demain? Elle dépend de la capacité à retrouver la force initiale de son message: *"Ce qui importe, au-delà des expressions culturelles et politiques successives et datées que les générations chrétiennes ont pu donner à cette mémoire évangélique, c'est pourquoi on s'en est souvenu"*. Parce qu'elle est porteuse d'une espérance indéterminable. Parce qu'elle refuse le scepticisme sur l'humanité parfois si fascinant. Parce qu'elle exige une action construisant un avenir sensé, sans laissés pour compte.

Penser à neuf ses convictions

Après la description faite par Albert BASTENIER du déclin de la figure traditionnelle de l'institution chrétienne et de ses formes observables, **Jacques VANDENSCHRICK**², quant à lui, a relayé deux façons contemporaines de rejoindre l'actualité éternelle de l'évangile. Deux

façons d'en exprimer une incarnation avec laquelle l'anthropologie de la post-modernité puisse se réconcilier. Car, si le Congrès de l'enseignement catholique de 2002 a rappelé que l'acte éducatif n'est jamais si bien posé que lorsqu'il s'adosse à des convictions, cette invitation à décliner ses raisons de croire et de vivre impose aux chrétiens qui sont encore présents dans l'école catholique un devoir d'expression crédible de leurs adhésions.

Pour en cerner l'une ou l'autre, J. VANDENSCHRICK choisit de commenter, en une sorte d'exercice de lecture de texte, deux essais de penseurs d'aujourd'hui dont il révèle qu'ils l'ont puissamment aidé à "penser à neuf" sa propre conviction. Le premier est une conférence du philosophe et professeur d'université turinois Gianni VATTIMO (né en 1936, et qui fut aussi député européen). Le second est un article du sociologue des sciences Bruno LATOUR, un des esprits les plus originaux de l'époque.

Dans le sillage de HEIDEGGER et plus encore de NIETZSCHE, dont VATTIMO médite la pensée sans complaisance (à partir du fameux *"Dieu est mort"*), J. VANDENSCHRICK rappelle que l'époque a enregistré la fin de la métaphysique: c'est-à-dire qu'elle a pris la mesure de l'inutilité qu'il y avait de se référer



Photos: François TEFNIN



Albert BASTENIER, Jacques VANDENSCHRICK, Jean-Yves BAZIOU ont dessiné le paysage éducatif de l'école catholique.

Le premier nous en a indiqué la largeur, le second la profondeur, le troisième la hauteur. Ce disant, ils ont précisé l'exigence du défi qui nous attend, mais aussi les raisons que nous avons d'espérer.

à l'"être suprême" conçu comme un principe immuable, une substance sans faille. Exit le dieu des philosophes. Il s'agit d'apprendre à se passer de cette forme d'absolu. Les temps sont mûrs pour une ouverture post-métaphysique au Dieu des prophètes et de Jésus, sans crainte d'entrer dans un christianisme sécularisé au temps du nécessaire "oubli de l'être" (HEIDEGGER). VATTIMO y voit une opportunité nouvelle de chercher le Dieu vivant dans l'expérience historique qu'en a faite Jésus, l'homme de Palestine.

De Bruno LATOUR, auteur du petit livre décapant *Jubiler ou les tourments de la parole religieuse* et d'un article lumineux paru en préface d'un numéro spécial et récent de "Lumière et Vie" consacré aux sacrements, J. VANDENSCHRICK retiendra la manière réjouissante dont il discute l'efficacité des sacrements et, plus particulièrement, la présence du Christ dans l'eucharistie. À travers une apologétique très originale qui appelle à la rescousse l'expérience du spectacle de marionnettes, du rôle du comédien, du fétichiste candomblé, de l'hypnotisé, du jongleur, de la technique ou des sciences expérimentales, LATOUR finit par nous emmener sur le chemin vénérable de la théologie sacramentaire et de son éternelle question eucharistique: présence réelle ou leurre? Matière ou symbole? Et de proposer de ne pas démêler ce qui est fait pour ne pas être démêlé, tant ce qui se joue là repose sur l'investissement et l'instauration vécue (pour employer le beau mot d'Étienne SOURIAU). VATTIMO et LATOUR, deux penseurs modernes et vivants, qui redonnent sel et joyeuse nouveauté à la recherche de nos adhésions profondes.

Les conditions d'une parole chrétienne

Jean-Yves BAZIOU³ s'est quant à lui attaché à dégager un chemin possible pour une parole chrétienne en milieu pluraliste. Mais avant d'évoquer les conditions d'une parole chrétienne possible, il a rappelé la place de l'école catholique dans une société pluraliste.

Aujourd'hui, l'école catholique est une structure civile, un service public d'éducation et, en même temps, une organisation d'origine

chrétienne. Elle travaille en partenariat avec d'autres institutions civiles, pour assurer la responsabilité collective d'éducation, mais elle est aussi adossée à une conviction. Dans une société pluraliste, elle ne peut s'apparenter ni à un "ghetto catho", ni à un "vestige archéologique". L'option de l'école catholique ne peut être que de l'ordre de la **contribution**. Contribution originale à la construction d'une société plurielle, largement laïcisée et sécularisée, démocratique. Ses ressources propres sont un facteur de dynamisation des questions communes. J.-Y. BAZIOU en fait la démonstration en indiquant qu'entre acte éducatif et foi chrétienne il existe des affinités, des connivences multiples. Certains choix éducatifs de l'école catholique peuvent donc être confortés ou éclairés par les options évangéliques.

Dans le contexte contemporain, pluraliste, J.-Y. BAZIOU estime qu'une parole chrétienne n'est possible qu'à certaines conditions: prendre au sérieux et avec respect ce qui oriente la vie de tout un chacun; sortir du "patois catho" et dire notre foi en termes humains communs; présenter l'Évangile comme une proposition que l'on peut accepter, refuser ou dont on ne prend qu'une part; abandonner la prétention à placer la religion au centre de la vie des gens; annoncer la Bonne Nouvelle sans espoir de "retour sur investissement", à fonds perdu; quitter cette attitude empreinte de gravité et de componction et proposer une religion légère, souriante. Alors, l'espace de l'école catholique peut devenir l'espace de la communauté des gens qui se parlent dans l'estime les uns des autres. ■

JEAN-PIERRE DEGIVES

1. Sociologue et chercheur au Groupe d'études des migrations et des relations interethniques au département des sciences politiques et sociales de l'Université catholique de Louvain (LLN).

2. Directeur du Service recherche et développement pédagogique du SeGEC.

3. Docteur en théologie, docteur en histoire des religions et anthropologie religieuse, titulaire de la chaire Jean-Rodhain à la Faculté de Théologie catholique de Lille.

ENJEUX

Les associations: hier, aujourd'hui, demain

Comment réinscrire l'association dans l'histoire de nos sociétés?

Jean-Louis LAVILLE¹ s'interroge sur le fait associatif qui se trouve, pour lui, à l'intersection entre l'économie et la démocratie.

DANS LE RÉTROVISEUR DES ASSOCIATIONS: QUATRE TEMPS

■ C'est en 1830 que le concept de solidarité apparaît, succédant, dans nos sociétés modernes, à celui de charité. Et le concept d'une solidarité démocratique se développe en même temps que voit le jour une conception philanthropique de la solidarité. Au début du 19^e siècle, les deux notions sont très imbriquées. Et l'absence de coupure entre les dimensions politique et socio-économique de la vie des gens va permettre un approfondissement de la démocratie. On assiste aussi à la subsistance ou à l'émergence d'un ensemble de formes d'économie populaire, basées sur les solidarités traditionnelles en même temps qu'on intègre partiellement l'objectif d'égalité. Les associations sont alors fondées sur l'inscription volontaire de leurs membres et se reconnaissent par la promotion, en leur sein, de la maîtrise du savoir-faire. La volonté de reconnaître l'association comme principe économique existe bien, dès lors.

■ À partir de 1848, on entre, selon J.-L. LAVILLE, dans une nouvelle phase où l'association se révélera davantage comme un principe d'organisation de la production. La seconde moitié du 19^e siècle étant aussi marquée par un souci de résoudre le problème de la pauvreté, l'espace associatif s'y verra souvent limité. Et la solidarité restera de l'ordre de l'élan, de la bienveillance sans se baser sur l'égalité ou la norme de la loi. Une sorte de discrimination positive se met en place au profit d'une solidarité surtout philanthropique, et au détriment de la dimension démocratique de la solidarité. Les associations sont favorisées par les pouvoirs publics, qui se positionnent dans la lutte contre la pauvreté. Les formes d'associations empreintes de tradition perdent de leur influence. Mais dans le même temps, la pensée associative s'affirme.

■ La troisième phase est celle de l'État social, de l'intégration associative dans l'organisation sociale générale. La société est un tout où les disparités entre les groupes existent. Une action corrective de ces disparités doit se fonder sur la Loi. On assiste alors à un réel progrès des droits sociaux. Le passage à une solidarité est surtout envisagé comme une fonction appartenant à l'initiative de l'État, à travers des mécanismes de redistribution. L'architecture institutionnelle de nos sociétés se met lentement en place, et les associations sont davantage prises en compte dans les politiques sociales. La réalité associative est intégrée comme sous-système de l'État. Cette phase permet des acquis importants, mais ne métamorphose pas complètement les associations. D'une part, les problèmes sociaux ne sont plus tous réglés par la philanthropie mais, d'autre part, la redistribution publique atteint ses limites.

■ La quatrième phase réactualise le fait associatif sous une forme paradoxale. En effet, l'associatif prend aujourd'hui de plus en plus de place dans la société, mais cette place n'est pas vraiment reconnue. J.-L. LAVILLE pointe deux temps dans cette réactualisation: celui d'une "crise de valeurs" (on constate les limites de l'intervention étatique dans le service public); ensuite, celui de la "crise économique", qui tarit les sources de l'intervention en même temps que son besoin grandit. Et du fait de ce double mouvement de crise, on note une réémergence du fait associatif, qui n'est cependant pas encore vraiment conscient de lui-même. La complexité de l'ensemble de cette évolution, c'est qu'il y a à la fois des associations qui héritent d'une longue histoire, et de nouvelles émergences d'associations d'une grande fragilité économique. La société voit se modifier les formes d'engagement public. Malgré les difficultés, le phénomène associatif perdure et trouve aussi une nouvelle dynamique. Le défi est de réarticuler des dynamiques anciennes avec des plus récentes.



Il y a deux manières de considérer le fait associatif: l'une focalisée sur le projet, sans envisager suffisamment les moyens à travers lesquels il se met en œuvre; l'autre, qui travaille essentiellement à l'organisation de l'association parce que sa survie est devenue une nécessité en soi. Dans ce cas, c'est l'excès inverse: on oublie le projet. Une pensée de l'association doit, dès lors, articuler les deux dimensions. Il est également important de se réapproprier l'Histoire de l'association et de réintégrer dans la réflexion la forme de patrimoine culturel et social qu'elle a constituée.

Jean-Louis LAVILLE précise qu'une association ne peut pas s'élaborer sans qu'il y ait la référence à un bien commun. Tout aussi importante est la notion de solidarité, afin que les gens mettent en œuvre une vraie action commune. Les formes de solidarité sont en fait plurielles; dans chaque association, une ou plusieurs formes de solidarité sont activées, fonctionnant selon différentes logiques: la logique domestique, la logique d'aide sociale (solidarité philanthropique), la

logique d'entraide ou la logique de mouvement social (faire changer la société). Et de nouvelles formes d'associations apparaissent, porteuses d'une nouvelle logique, telle l'association "multi partie prenante", qui organise plutôt son action à partir de l'égalité et de la réciprocité entre les parties prenantes.

DEVENIRS DE L'ASSOCIATION

Ces différentes logiques ont permis non seulement qu'il y ait un Bien commun, mais aussi qu'il y ait un ensemble de modes d'agir en commun qui fassent consensus auprès des acteurs et qui permettent de passer à l'action dans la durée. Il convient d'appréhender les formes de déploiement associatif à partir des deux dimensions du "projet" et de "l'organisation". On peut alors mieux comprendre les forces et les faiblesses et parvenir à mieux reconstituer le système social de l'association. Quand on a identifié les différents groupes constitutifs d'une association au regard de son histoire, de son organisation, il est davantage possible de pratiquer

une analyse stratégique et culturelle qui ne soit pas une mise en cause des personnes. Cela permet ensuite de travailler sur ce que l'on peut appeler des scénarios prospectifs et de s'interroger sur les devenirs possibles en menant une réflexion réaliste en termes d'hypothèse de développement. Quelles que soient les contraintes d'une situation donnée, il y a toujours plusieurs devenirs éventuels qui dépendent du choix et des différentes possibilités que se donnent les acteurs au sein de l'association. J.-L. LAVILLE estime que ce progrès de la réflexivité associative est important pour l'avenir de nos sociétés dans leur ensemble, et qu'il s'agit peut-être de l'objet commun entre responsables associatifs et chercheurs s'intéressant à l'association.

POUVOIRS PUBLICS "VERSUS" ASSOCIATIONS

En ce qui concerne le rôle des pouvoirs publics par rapport à celui des associations libres, J.-L. LAVILLE constate que certaines d'entre elles ont permis de définir les matrices de

l'action publique alors qu'il y a eu, en même temps, des instrumentalisation fortes d'associations par les pouvoirs publics. Il faudrait analyser comment les formes de régulation publique sur les associations ont pu évoluer dans le temps. Les exemples les plus innovants que l'on voit d'une coopération assumée avec les pouvoirs publics sont plutôt de l'ordre d'une régulation conventionnée, c'est-à-dire avec l'établissement de droits et devoirs réciproques. Cette question de la relation entre pouvoirs publics et associations gagne donc aussi à être reconstituée historiquement, pour montrer que cette interdépendance est constitutive de nos histoires mais qu'elle n'est pas vraiment reconnue. Et, pour J.-L. LAVILLE, il devrait y avoir une reconnaissance pleine et entière de la nécessité de cette interdépendance. ■

BRIGITTE GERARD

1. De formation initiale économique, Jean-Louis LAVILLE est docteur en sociologie et professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM - Paris).

Photos: François TEFNIN



L'Université d'automne, ce sont aussi des moments de débat et de convivialité.

PANORAMA

Tour d'Europe de l'enseignement catholique

Un constat: les situations nationales de l'enseignement catholique en Europe divergent, que ce soit pour des raisons historiques ou culturelles. **Étienne VERHACK**¹ en dresse quelques portraits croisés.

Photos: François TEFNIN



DIVERSITÉ

Au Danemark, l'État accorde une grande importance au cours de religion, qui doit transmettre des valeurs communes à la société. Et l'État y respecte toutes les écoles indépendantes, de toute confession. En Suède par contre, l'enseignement de la religion est interdit, au profit d'un cours de sciences sociales. La question du cours de religion se pose également en Espagne, où son contenu fait l'objet d'importantes discussions.

Si en Allemagne, le nombre d'écoles catholiques dans chaque Land est en proportion directe avec le nombre de catholiques, ce n'est pas le cas en Italie, où la situation financière de ces établissements est très difficile. Il est effectivement étonnant que dans un pays réputé catholique, il n'y ait, pour l'enseignement secondaire, aucune aide substantielle de la part de l'État! Héritage historique des lendemains de la guerre...

Au Portugal, l'enseignement catholique est partiellement prisonnier d'une

évolution historique ayant mené à un système dual. À côté d'écoles privées, on y trouve un système d'écoles sous contrat avec l'État. Et en France, en marge des écoles catholiques sous contrat avec l'État, on compte de plus en plus d'écoles fondamentales qui ne le sont pas. Le doute s'installe quant au fait que l'enseignement catholique soit un service public... Enfin, aux Pays-Bas, des écoles pourront bientôt signer avec leur propre évêque une convention faite sur mesure!

SERVICE PUBLIC FONCTIONNEL

Malgré cette diversité, la caractéristique commune de cet enseignement catholique européen réside dans le fait que les écoles de la plupart des pays (sauf la Grèce, la Suisse et, en partie, l'Italie et le Portugal) souhaitent toutes coopérer au service public afin de répondre aux nouveaux impératifs qui s'imposent à l'éducation de la jeunesse, du fait de l'évolution du monde moderne.

Pour E. VERHACK, "L'École catholique est une institution qui se doit de dispenser un enseignement de qualité et une éducation chrétienne cohérente. Le cours de religion doit y être un moment déterminant. En participant de manière active à des réseaux internationaux sur des thèmes comme les valeurs ou la foi, les écoles catholiques peuvent apporter leur contribution propre à une forme moderne d'une Église dans ce monde. L'éducation à la dimension internationale doit ainsi être intégrée dans le projet éducatif de chaque établissement scolaire". ■

BRIGITTE GERARD

1. Secrétaire général du CEEC (Comité Européen de l'Enseignement Catholique).

ils l'ont dit...

Sœur Heitnen WOULFE, représentante de l'enseignement catholique irlandais:



"L'Irlande compte 3.000 écoles primaires catholiques. L'Église cherche à sauvegarder l'intégrité de l'école confessionnelle dans un monde

toujours davantage pluraliste. Les jeunes enseignants sont de moins en moins pratiquants. Il n'existe pas d'école normale catholique et les évêques n'ont pas géré, jusqu'ici, la formation religieuse des enseignants. Que signifie aujourd'hui être enseignant dans une école catholique? L'Église se préoccupe de la question «alors que le cheval s'est déjà sauvé». Mais la présence de nombreux laïcs soucieux de promulguer les valeurs de l'Évangile autorise des perspectives d'avenir, notamment par le biais de formations visant à intégrer les intentions des fondateurs dans la pédagogie".

Andras GIANONE, Secrétaire des relations internationales de l'enseignement catholique à Budapest:



"En Hongrie, les parents ont le droit de choisir l'école de leur enfant, mais l'enseignement catholique n'accueille que 3% de la population

scolaire (54% des Hongrois se disent catholiques). Après la chute du mur de Berlin, l'Église a pu récupérer ses anciens bâtiments, mais elle a aussi «hérité» d'un certain nombre de professeurs de l'époque communiste, qui côtoient de jeunes enseignants chrétiens très actifs. Considérées par les parents comme étant d'un très bon niveau, les écoles catholiques sont très demandées. Si elles veulent rester fidèles à l'esprit des fondateurs, elles devront veiller à ne pas devenir uniquement les écoles de l'élite".

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

DÉBAT

Pour moi, l'école catholique c'est...

Les quinze propositions ci-dessous expriment la fonctionnalité de l'école catholique. Elles peuvent faire l'objet d'un exercice individuel ou collectif. Le résultat du classement opéré peut être débattu utilement lors d'une réunion de Pouvoir organisateur, d'un Conseil de participation, d'une journée pédagogique...

CONSIGNES

Individuellement, sélectionner les 5 propositions les plus importantes pour vous. Classez-les de 1 (votre priorité) à 5. Si l'exercice s'effectue en groupe, débattre des choix et des rejets à partir d'une synthèse des réponses.

		Note de 1 à 5
A	L'école catholique, à travers le cours de religion, propose un enseignement fondé sur les ressources de l'Évangile et de sa tradition	
B	L'école catholique, expression de la société civile organisée autour d'un projet, est une troisième voie possible entre l'État et le Marché	
C	L'école catholique contribue à la construction européenne en favorisant les liens et les échanges entre établissements et réseaux nationaux	
D	L'école catholique est un espace de dialogue où on échange autour de convictions fondamentales	
E	Le rôle de l'école catholique est d'amener tous les jeunes à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences tels qu'ils puissent s'insérer dans la société	
F	En Communauté française de Belgique, l'école catholique est un réseau efficace et structuré qui scolarise 50% des élèves	
G	L'école catholique fait accéder les jeunes qu'on lui confie à l'autonomie et à l'exercice responsable de la liberté	
H	L'école catholique est un service d'Église, une présence d'Église dans la société	
I	L'école catholique est un terme d'alternative crédible à l'enseignement public	
J	L'école catholique forme la personnalité intellectuelle en vue d'une insertion professionnelle	
K	L'école catholique a pour mission de former les jeunes et de les éveiller à la foi	
L	L'école catholique, laboratoire d'humanité, promeut une vision humaniste de l'éducation	
M	L'école catholique est une communauté de vie où le jeune construit son identité	
N	L'école catholique forme des citoyens responsables capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures	
O	L'école catholique assure la transmission de la culture humaine à la lumière de la mémoire subversive de l'Évangile	

POUR ANALYSER...

Les 15 propositions peuvent être regroupées en 4 catégories: celle qui exprime que l'école catholique rend un service à la société (items B, C, F, I); celle qui la voit comme un "laboratoire d'humanité" (items D, G, L, M); celle qui la considère comme un acteur d'instruction, de formation et d'éducation (items E, J, N), et celle qui envisage ses rapports à l'Église (items A, H, K, O).

Et vous, quelle représentation avez-vous de l'école catholique?

L'ÉQUIPE DU SERDEP

ENVOI

La place de la référence chrétienne

À l'issue de l'Université d'automne, Étienne MICHEL, Directeur général du SeGEC, a tiré quelques conclusions prospectives.

Photo: François TEFNIN



Ces dernières années, a-t-il rappelé, une large réflexion a été menée sur la référence chrétienne de l'enseignement catholique belge et européen. En 1988, le Père VALADIER invitait à s'interroger sur les évolutions culturelles contemporaines. Marcel GAUCHET, en 2002, évoquait l'impossibilité de faire comprendre l'histoire et la culture de l'Europe hors de la référence religieuse. En 2005, lors de la première Université d'été du SeGEC, Michel SCHEUER approfondissait la question de l'actualité d'un enseignement chrétien. Luc FERRY, quant à lui, s'adonnera

à une critique volontiers féroce de toutes les formes de spontanisme dans nos conceptions contemporaines de la pédagogie.

En 2006, le titre de l'Université d'été est *"Culture, transmission et savoirs"*. Nos témoins d'alors, Maurice BELLET, François OST, Jean FLORENCE, Cécile LADJALI et, cette année, Jean-Yves BAZIOU, nous ont invités, chacun(e) avec ses mots et son expérience propres, à construire dans l'école un juste rapport entre la tradition, les savoirs, l'autorité et la société.

OUVERTURE EUROPÉENNE

Loin d'être *"une erreur de l'histoire"* comme d'aucuns voudraient le faire croire, notre enseignement libre trouve un écho presque partout ailleurs dans l'Union Européenne, où 26 pays sur 27 comptent des écoles catholiques. Et nous partageons avec eux une même inspiration fondatrice, déclinée en différents modèles. Pour une grande partie de l'Europe, le christianisme a été la matrice de la culture pendant plus de mille ans. Nous héritons des valeurs portées par cette culture. Ne pas le reconnaître est un acte de mauvaise foi. Mais vouloir définir l'identité européenne seulement par cet héritage, ce serait nier que l'affirmation des Droits de l'homme, la liberté d'opinion et de conscience, la démocratie ont aussi dû être conquises contre l'Église, alors qu'aujourd'hui nous reconnaissons la connivence de ces options préférentielles avec l'éthique chrétienne.

Le concept même de personne et la recherche du bien de tous, fortement affirmés dans le projet de traité constitutionnel de l'Europe, sont un écho évident à la tradition évangélique. *"L'Évangile ne vieillit pas"*, a dit Albert BASTENIER, notamment dans les valeurs qu'il promeut. Et Jacques VANDENSCHRICK a merveilleusement parlé de l'alchimie entre le symbolique et le matériel comme source de transformation, et même d'instauration du réel. C'est aussi ce qui rend possible le dialogue des cultures. *"Dieu nous révèle ce qui nous relie"*, a dit Jean-Yves BAZIOU.

CAS D'ÉCOLE

Pour faire vivre, dans les établissements scolaires, cet héritage européen, qui est aussi celui de l'école catholique, nous devons le nommer, au sens d'une référence que nous revendiquons et qui ne doit pas être confinée à l'espace privé de la famille, des Églises ou de réseaux "affinitaires", insiste E. MICHEL. Et il est un autre point au sujet duquel l'interpénétration des questions belge et européenne paraît évidente, à savoir: le lien entre la spécificité du projet de l'enseignement catholique et son mode d'organisation. La pensée européenne dominante envisage de plus en plus le face à face du marché et de l'État, les fameux "services" de la directive BOLKENSTEIN étant pris en charge dans une sphère ou dans l'autre. Il y a une urgence à repenser l'espace intermédiaire où la société civile se voit reconnaître une légitimité dans l'organisation autonome de services collectifs - dont l'enseignement - dans un cadre non-marchand. Le SeGEC participe actuellement à l'élaboration d'un projet de "pacte associatif" des gouvernements francophones de Belgique, en ayant à cœur de faire reconnaître l'utilité irréfutable de la démarche associative pour le développement de missions d'intérêt général. Jean-Louis LAVILLE nous a invités à revisiter la tradition associative et à l'actualiser au cœur de la société contemporaine dans l'élaboration de scénarios prospectifs. *"Nous saurons nous en souvenir"*, a conclu le Directeur général du SeGEC. ■

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE